



CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 14 Avril 2023

A 20h30

En mairie de Féricy

Ordre du jour :

- I. **Approbation du Compte de Gestion, du Compte Administratif et Affectation du Résultat 2022 – Délibération**
- II. **Vote des taux d'imposition 2023 – Délibération**
- III. **Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police 2023 – Délibération**
- IV. **Demande de subvention au titre du Fonds d'Equipeement Rural 2023 – Délibération**
- V. **Tarifs de nouveaux goodies – Délibération**
- VI. **Motion de soutien à la mobilisation des femmes iraniennes pour leurs droits et libertés proposée par la CCBRC - Délibération**
- VII. **Questions diverses**

Présents :

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, CARPENTER Paddy, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, FOURGOUX Catherine, GERMAIN Jean-Luc, ROCHER Catherine

Absents excusés :

FONTAINE Corentin qui a donné pouvoir à DESPOTS Hervé
GARNOTEL Virginie qui a donné pouvoir à BOURGES Manel
HAMEON Yoan qui a donné pouvoir à ALLEYRAT Paul

Absente :

MENET Sophie

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Les membres du conseil approuvent et signent à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 17 mars 2023.

Catherine ROCHER est désignée secrétaire de séance.

I. Approbation du Compte de Gestion, du Compte Administratif et Affectation du Résultat 2022 - Délibération

M. le maire s'assure que chaque élu a bien reçu les données chiffrées de l'exercice 2022.

Délibérations n°2023-12 (CG) et n°2023-13 (CA) :

En dépenses d'investissement, le réalisé 2022 s'élève à 412 856.58€

Qui se répartit ainsi :

- Opérations patrimoniales	43 818.12€
- Emprunts et dettes assimilées	45 503.99€
- Immobilisations incorporelles	55 395.91€
- Immobilisations corporelles	60 222.14€
- Immobilisations en cours	207 916.42€

En recettes d'investissement, le réalisé 2022 s'élève à 254 128.52€ auquel il faut rajouter le reliquat 2021 (531 905.95€) ce qui nous amène à un montant de recettes d'investissement à 373 177.89€

Qui se répartit ainsi :

- Dotations, fonds divers	91 138.83€
- Subventions d'investissement	179 107.63€
- Emprunts et dettes assimilées	797 979.72€
- Opérations d'ordre de transferts entre sections	52 405.28€
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	531 905.95€

En dépenses de fonctionnement, le réalisé 2022 s'élève à 477 792.58€

Et se répartit ainsi :

- Charges à caractère général	115 547.44€
- Charges de personnel et frais assimilés	167 195.68€
- Atténuation de produits	44 572.00€
- Autres charges de gestion courante	136 114.53€
- Charges financières	6 999.13€
- Charges spécifiques	58.00€
- Charges exceptionnelles	933.98€
- Dotations aux amortissements	7 205.80€
- Opérations d'ordre de transfert entre section	100.00€

En recettes de fonctionnement, le réalisé 2022 s'élève à 576 065.21€ auquel il faut rajouter le reliquat 2021 (162 530.07€), ce qui nous amène à un montant de recettes de fonctionnement à 708 639.79€

Qui se répartit ainsi :

- Atténuations de charges	427.68€
- Produits des services du domaine	24 150.71€
- Impôts et taxes	62 523.64€
- Fiscalité directe	390 559.74€
- Dotations et participations	84 422.00€
- Autres produits de gestion courante	13 884.56€
- Produits spécifiques	96.88€
- Résultat de fonctionnement reporté	162 530.07€

De façon plus synthétique :

Section d'INVESTISSEMENT :

PREVISIONS

REALISATIONS

DEPENSES	927 230.90€	412 856.58€
RECETTES	927 230.90€	254 128.52€
Résultat de l'exercice		-158 728.06€
Résultat 2021		531 905.95€

Excédent d'investissement **+373 177.89€**

Section de FONCTIONNEMENT :

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	694 955.77€	477 792.58€
RECETTES	695 009.79€	576 065.21€

Résultat de l'exercice		+ 98 272.63€
Résultat 2021		+162 476.05€

Excédent de fonctionnement **+260 802.70€**

RESULTAT DE CLÔTURE 2022 **633 980.59€**

Par délibération et à l'unanimité, les membres du conseil approuvent le compte de gestion 2022 tenu par le trésorier général

Puis comme la réglementation l'exige, après que M. le maire ait quitté la salle, les membres du conseil approuvent, par délibération et à l'unanimité, le compte administratif (identique au compte de gestion) 2022 tenu par le service finances.

Affectation du résultat 2022 sur l'exercice 2023 – Délibération

Délibération n°2023-14 :

Au vu des résultats budgétaires de l'exercice 2022, par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus décident d'affecter les excédents 2022 de la manière suivante sur l'exercice 2023 :

- 373 177.89€ au compte de recettes d'investissement R001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »
- 260 802.70€ au compte de recettes de fonctionnement R002 « Solde de fonctionnement reporté »

Ces mêmes chiffres ayant été repris par anticipation lors du vote du Budget Primitif 2023, aucune écriture budgétaire supplémentaire n'est nécessaire

- 162 476.05€ au compte de recettes de fonctionnement R002 « Solde de fonctionnement reporté »

II. Vote des taux d'imposition 2023 – Délibération

Délibération n°2023-15 :

M. le maire fait remarquer que, cette année, nous pouvons constater le retour du vote du taux de la Taxe d'Habitation. Il s'agit ici, non pas de la TH sur les logements principaux puisque celle-ci est supprimée, mais de la TH pour les résidences secondaires, locations saisonnières ou encore sur les logements vacants.

Attendu que cette taxe impacte une population un peu plus « aisée » puisque qu'il s'agit de propriétaires de résidences secondaires ou qui bénéficie d'entrées financières supplémentaires (locations saisonnières), M. le maire propose de s'aligner sur le taux moyen observé au niveau national et départemental.

Les élus, à l'unanimité, approuvent l'augmentation de la TH et après concertation s'accordent sur le passage de ce taux de 20% à 22%.

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus approuvent donc les taux suivants pour l'année 2023 :

- Taxe foncière sur le bâti : 41.37%
- Taxe Foncière sur le non bâti : 53.67%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 22%
- Cotisation foncière des entreprises : non concerné

III. Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police 2023 – Délibération

Délibération n°2023-16 :

M. le maire rappelle que dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière, le Département de Seine et Marne participe au financement de projets pour la création d'aménagements et de sécurité de voirie avec un montant de travaux plafonné à 20 000 HT.

Cette année, il est proposé de solliciter l'aide du Département pour la mise en place de coussins béton. Ces coussins au nombre de 2 seraient mis en place route de la Plaine permettant ainsi de freiner la vitesse excessive constatée sur ce tronçon du village.

Il est précisé que les riverains concernés seront consultés concernant cet agencement.

Les travaux ont été estimés à hauteur de 7 000.00€ HT soit 8 400€ TTC

Les dépenses ont été inscrites au budget 2023 et les crédits en recettes seront inscrits après notification de la subvention.

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus autorisent M. le maire à transmettre le dossier de demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police à l'Agence Routière Départementale pour instruction.

IV. Demande de subvention au titre du Fonds d'Equipement Rural 2023 – Délibération

Délibération n°2023-17 :

M. le maire informe que le Département aide au travers du Fonds d'Equipement Rural, les communes de moins de 2 000 habitants pour tout projet en investissement lié notamment à l'aménagement et à la rénovation du patrimoine immobilier de la commune, à la création ou la pérennisation d'équipements et de services aux habitants et à la mise en valeur du cadre de vie communal, ainsi qu'à l'aménagement d'espaces publics.

Le taux de la subvention est de 50% maximum appliqué à un montant subventionnable plafonné à 100 000€ HT.

Au vu des projets (d'un montant total HT de 54 094€), il est proposé de constituer un dossier pour les équipements et aménagements suivants :

- Réfection des sanitaires de l'école	7 185€ HT
- Edification d'un mur de clôture pour agrandissement cour école	23 469€ HT
- Réfection du plafond de la salle des fêtes avec dépose des luminaires	18 920€ HT
- Réfection du parquet de la salle des fêtes	1 400€ HT
- Lames pour réfection bancs du village	1 840€ HT
- Rénovation des bancs du monument aux morts	320€ HT
- Volets de l'école au rez-de chaussée	960€ HT

Le financement serait donc le suivant :

Subvention Conseil Départemental FER =	27 047.00€
Part communale – Autofinancement =	27 047.00€
TVA 20% à financer =	10 818.80€
Montant total restant à la charge de la collectivité=	37 865.80€

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus d'autorisent M. le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département dans le cadre du FER 2023

V. Tarifs de nouveaux goodies – Délibération

Délibération n°2023-18 :

Mme Bourges rappelle que différents goodies sont proposés à la vente à l'accueil de la mairie et lors des manifestations pour aider au financement des travaux de restauration de la toiture de l'église Sainte Osmane.

Afin de renouveler les modèles et types de goodies, il est proposé des tee-shirts avec motif côté cœur ainsi que des parapluies au blason de la commune

A noter que nous sommes dans l'attente de devis pour d'autres modèles (stylos, magnet, carnet, ...)

Le conseil municipal décide, par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, de proposer des parapluies avec le blason de Féricy au prix de 25€ l'unité (les tee-shirts restant au prix de 15€)

VI. Motion de soutien à la mobilisation des femmes iraniennes pour leurs droits et libertés proposée par la CCBRC – Délibération

Délibération n°2023-19 :

M. le maire prend lecture de la délibération proposée par la CCBRC :

« Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu l'avis favorable des élus présents en conseil communautaire le 16 février 2023 pour présenter leur soutien à la mobilisation des femmes iraniennes pour leurs droits et libertés,

Considérant que :

Le régime iranien bafoue les droits des femmes et des filles à coup de discriminations et de violences systématiques.

Mme Catherine Colonna, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, en soutien au mouvement pour la liberté du peuple iranien, à l'Assemblée nationale le 28 novembre 2022 déclare que l'oppression dont subissent les femmes ne date pas d'hier :

« Elle est inscrite dans l'ADN du régime, et dans ses lois : port du voile obligatoire, mariage précoce dès la puberté, interdiction de l'avortement, « crimes d'honneur ». En Iran, devant

les tribunaux, la parole d'une femme vaut la moitié de celle d'un homme. Et pourtant, se sont les hommes d'Iran qui, aujourd'hui, viennent en aide à leurs femmes, à leurs sœurs, à leurs mères. »

Depuis septembre 2022, un mouvement populaire inédit s'est soulevé en Iran contre le régime politico religieux en place. La mort de Mahsa Amini, jeune étudiante iranienne, arrêtée pour un voile « mal ajusté » en a été le point de départ. Derrière les femmes, des hommes, des jeunes, des représentants de la société civile de tous horizons se battent depuis plusieurs mois et clament aujourd'hui la fin d'un régime liberticide.

Le régime a entrepris avec cynisme d'étouffer le mouvement, en réprimant les manifestations de manière brutale. La police des mœurs frappe Hommes, femmes, enfants à coup de matraques dans les rues d'Iran alors que le droit de manifester pacifiquement est un droit consacré dans le Pacte des Nations unies de 1966, auquel l'Iran est partie.

La liberté et l'égalité sont des valeurs fondamentales de la République et nous élus (es) nous ne pouvons pas rester insensible à cette vague de violence des autorités iraniennes qui a conduit à l'arrestation et au décès de plusieurs centaines de personnes qui luttent pour la liberté et les droits des femmes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire :

CONDAMNE la discrimination exercée par la République islamique d'Iran à l'encontre des femmes et des groupes minoritaires au moyen de lois et de règlements qui restreignent lourdement leurs libertés et leurs droits ;

CONDAMNE avec la plus grande fermeté la répression brutale et généralisée des forces de sécurité de la République islamique d'Iran à l'égard des manifestants non violents, qui constitue une atteinte flagrante et inacceptable au droit de manifester et à la liberté d'expression ;

APPORTE son soutien à toutes les femmes dans le monde qui se battent pour leur liberté et contre toutes les discriminations ;

EMET le vœu que le Gouvernement Français comme la Communauté Internationale se mobilisent, avec vigueur pour mettre fin à cette répression et pour que tous ces crimes ne restent pas impunis. »

Par délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal soutien la motion proposée par la Communauté de Communes.

VII. Questions diverses

* M. Germain informe :

- La communauté de Commune Brie des Rivières et Châteaux n'a pas prévu d'augmentation du prix de l'eau. En effet, le modèle retenu couvre l'ensemble des travaux prévu : environ 65 000€.

De plus, la CCBRC a retenu l'attention du gouvernement comme acteur local et des subventions ont été débloquées pour les acteurs qui œuvrent dans la recherche des réductions de fuites.

- Le dossier sur le plan d'aménagement des terrains route de Barbeau suit son cours. Le panneau d'agglomération étant situé après les parcelles concernées, les remarques faites sur le dossier par l'ARD sont plus restrictives car il est considéré comme un projet sur voie départementale.
- Le conseil communautaire a voté son budget. Les différentes règles de répartition, notamment celle de la CVAE a permis à la CCBRC d'enregistrer une recette supplémentaire de 135 000€, ce qui va leur permettre de réduire leur déficit. De plus, la CFE remonte à un peu plus de 22%, ce qui leur permet de compenser l'écart de la CVAE perdue

- L'enquête lancée par la CCBRC sur la mobilité a été décevante en termes de retour pour Féricy. Effectivement, moins de 10 fériciens avait répondu à cette enquête alors que certaines personnes se disent intéressées par le sujet mais ne se mobilisent pas.
M. le maire précise que ce dossier n'est pas piloté par la commune mais par la CCBRC. Néanmoins, il a pu proposer des centres d'intérêt concernant le projet de voies douces : Machault pour école, Le Chatelet-en-Brie pour les commerces, Vulaines et Fontainebleau : pour les collèges et lycées.
Le coût de l'étude pour ce projet est d'environ 35 000€ L'étude va définir des voies douces pour les différents villages intéressés.
A noter, les coûts engendrés sont pris en charge par la CCBRC, la commune ne pourrait financer ce type d'aménagement.

- Le secrétariat a suivi une formation de la Poste suite à un changement de logiciel qui apportera quelques services supplémentaires.

- Le projet cantine subit une difficulté en termes de subventionnement. En effet, les services du SDESM ont modifié leurs critères d'attribution de subvention suite à une réglementation qui a changé sur les pompes à chaleur.
Le type de pompe à chaleur subventionné coûterait 200 000€ à elle seule. Une réflexion est donc en cours face à cet investissement disproportionné.

- M. le maire informe que les inaugurations de la nouvelle mairie et de la réfection de la toiture de l'église se dérouleront le 9 septembre. Ils demandent aux élus en charge de cette manifestation de commencer à travailler sur l'organisation de cet événement.

- Une course de brouettes intercommunale a été lancée par les élus de Vulaines. Féricy participera à cet événement. Les bénévoles peuvent se faire connaître.

* Mme Djordjevic informe :

- La participation du syndicat de transport du Chatelet-en-Brie augmente alors que celle du syndicat des Bords de Seine sera identique à l'année précédente.

* Mme Fourgoux informe :

- Le conseil d'école s'est bien déroulé même si les parents sont assez vindicatifs. L'idée est de leur expliquer comment fonctionne le budget pour leur faire prendre conscience du coût de leurs demandes.

Quelques décisions ont pu être amenées pour réduire les coûts, comme par exemple que le papier (pour les photocopies) soit amené par les parents.

Concernant les économies d'énergie, M. le maire propose l'idée du changement de thermostat qui pourrait être programmable via une application pour permettre de gérer la consommation et le couper sur les moments creux.

* M. Despots informe :

L'abri tant attendu aux Trois tilleuls vient d'être commandé. Cet abri de 2m sur 2m50 permettra de protéger des intempéries, les collégiens et lycéens qui attendent le bus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire,
Jean-Luc GERMAIN

La secrétaire de séance
Catherine ROCHER